La concurrence des victimes

Commission Nationale de Concertation relative à l'Indemnisation des Orphelins, dite « Commission Audouin »
Séance du 18 mai 2009

Ci jointe page suivante la déclaration faite en séance par monsieur Robert Créange, membre de la commission en tant que représentant de la FNDIRP (Annexe 1 du PV de cette séance)

Monsieur Créange a fait sa déclaration au moment de l'annonce de l'entrée pour l'audition programmée dans l'ordre du jour des représentants de 3 associations de l'UNODEF (Simon Dupont, président de l'Association Drôme Ardèche des Orphelins de Déportés et Fusillés - Gérard Desmeulles : président de l'Association des Orphelins de Déportés, Fusillés, Résistants et Otages de la région Parisienne - Edgard de Bortoli, président de l'Association des Orphelins de Déportés, Fusillés et Massacrés de France pour la Région Bretagne)

Ceux ci étaient conduits par leur responsable national Guy Bertrand, président de la Coordination d'Associations de l'UNODEF

Comme il l'indique en conclusion de sa déclaration, monsieur Créange a quitté la salle avant que démarre cette audition

A noter que monsieur Perrot président de l'UNADIF a approuvé et suivi monsieur Créange

Pour information : les 3 représentants de l'UFAC (Jacques Goujat, Pierre Durr, Wladislaw Marek) ont eux aussi approuvé les propos de monsieur Créange et quitté la salle !

Gérard Villemin

Association des Orphelins de Déportés, Exterminés, Fusillés, Massacrés Lorraine Alsace

Remarque à propos de la phrase de monsieur Créange*« Je me souviens d'avoir refusé de serrer la main de leur président devant notre ministre de l'époque... »* citée dans sa déclaration :
Le président en question était Arsène Vauthier, notre Président... celui qui fut le Président de l'UNODEF jusqu'au jour de parution du décret 2004 au JO

Tout autre chose, mais à savoir : quelques « groupements d'intérêts », à cent lieues des séquelles de la barbarie, tentent de profiter de l'esprit d'élargissement du « Rapport Audouin » pour en étirer le périmètre d'indemnisation... jusqu'à en rompre les digues
Ce qui complique les travaux de la commission en la sortant du cadre du Rapport Audouin, pose un problème d'éthique... et reporte à des horizons indéfinis la décision, voire la rendront impossible

Commission Audouin. Annexe 1 du PV de la réunion du 18 mai 2009. La déclaration de monsieur Créange :

ANNEXE 1

Déclaration de Monsieur Robert Créange

Dès après la parution du décret Jospin, l'UNADIF-FNDIR et la FNDIRP ont été, à leur demande, reçues par M. Schrameck, directeur de cabinet du Premier ministre. Elles n'ont, ensuite, jamais eu de cesse d'intervenir pour l'extension du bénéfice de l'indemnisation aux orphelins de l'ensemble des déportés.
Après la parution du décret Jospin, l'UNODEF est apparue, surgie du néant, avec des personnes que l'on n'avait jamais vu se préoccuper du travail de mémoire. Mais là, il s'agissait de gros sous. L'UNODEF a, tout de suite, pris des positions antisémites, ce qu'ils nieront bien sûr, tout à l'heure, comme le font tous les antisémites. Il était hors de question pour nous de l'accepter.
Je me souviens d'avoir refusé de serrer la main de leur président devant notre ministre de l'époque. Nous n'avons rien à faire avec ces gens-là. Ce ne sont pas des interlocuteurs valables. Jamais la commission n'aurait dû les auditionner. En signe de protestation, avec François Perrot, nous quitterons la salle pendant leur audition.

Les propos et l'attitude de monsieur Créange sont bien sûr inqualifiables... Ils sont d'abord un affront à la vérité :

Sans doute relèvent ils en partie du besoin qu'a la FNDIRP, quelques autres aussi, de profiter d'une occasion de tenter de se « blanchir » de leur absence et de leur mépris dans le combat de fond qui a été mené pour obtenir le décret 2004

Plus grave est le refus délibéré d'écouter et donc une nouvelle fois de s'informer, de participer et de construire, au moment et là où c'est nécessaire de le faire
Le principal principe de la commission repose en effet sur l'audition de chaque « famille » d'orphelins afin d'en comprendre et analyser les « revendications ». C'est l'avis des membres de la commission, fondé sur cette « base de données d'enquête », qui sera pris en compte par le Ministère pour décider d'élargir plus ou moins le périmètre d'indemnisables du futur décret. Quelle qualité de pierre apporteront donc à l'édifice ces sourds qu'ont été ce jour là monsieur Créange et ses 4 « suiveurs » UNADIF et UFAC ? En effet :
Les 3 associations faisant l'objet de ces propos et du « refus d'entendre » représentent des milliers d'orphelins de victimes de la barbarie de la guerre 39-45. Précisément donc des orphelins pour lesquels la « Commission Audouin » a d'abord été mise sur pied en vue d'élargir le périmètre reconnu trop restreint des décrets 2000 et 2004 !

Quelques explications, et en quelque sorte droit de réponse à la déclaration de monsieur Créange
La réalité est en effet la suivante :

Les orphelins des victimes de la barbarie nazie, ou japonaise... ne faisaient pas la « Une » des actions menées par les « organisations représentatives ». Celles ci s'affirmant pourtant au lendemain de la Libération, et sans cesse depuis, là pour qu'on n'oublie pas les victimes de cette barbarie

- FNDIRP et UNADIF ont fait pour les déportés rentrés, énormément. Fait peu de choses ou rien pour les veuves. Et rien fait ou seulement du dérisoire pour les orphelins de leurs compagnons des réseaux, des maquis ou des camps...
- Contraintes de « sauver la face » après la bataille du décret 2004 dont elles s'étaient exclues, ces organisations ont alors fait ou laissé croire à l'opinion que celui ci était du à leur "travail". Elles ont alors fait la mouche du coche

Les « groupuscules » (vocable prononcé en séance par monsieur Créange) d'orphelins de la barbarie de 39/45 ont bien été et sont restés pour elles des laissés pour compte ou des gêneurs. Jusqu'aux séismes aboutissant aux décrets 2000 et 2004. Pendant donc plus de 56 ans pour les élus du 1er, 60 ans pour ceux du 2ème !

Monsieur Créange affirme : « L'Unodef a tout de suite pris des positions antisémites... »
Terrible accusation, d'autant plus terrible qu'elle n'est liée en rien au sujet. En effet :

- Le décret 2000 a créé subitement du jamais vu : une différence entre les victimes d'une barbarie subie ensemble. Une inéquité donc
- De ce fait et très tôt parmi d'autres Juifs, Yechayahou Leibovitz, Stephane Hessel, Etienne Balibar, Rony Brauman... ont dénoncé cette inéquité, des justes aussi... et le Président Chirac s'est étonné de celle ci. Les laissés de côté ont eu eux le coeur gros, puis se sont battus pour l'égalité républicaine

La bataille pour le décret 2004, il faut une bonne fois en accepter les réalités, fut une bataille pour l'équité
Est ce si intolérable d'accepter que des hommes aient pu se battre en citoyens, dans la Patrie des droits de l'Homme ?

Monsieur Créange affirme : « Mais là, il s'agissait là de gros sous »
Propos habituellement en usage chez les boutiquiers. Choquants dans la bouche d'un représentant des D.I.R.P. En effet :

- Il s'agissait là d'un combat pour ne pas être une fois de plus ignorés, voire une fois de plus proprement repoussés du pied... par tant d'organisations se disant « représentatives »,
- Il s'agissait bien là d'une affaire de reconnaissance. Bien devant l'espoir de « toucher des sous », qui pourtant et pour la 1ère fois apporteraient le beurre qui avait tant manqué quand il l'aurait fallu pour le mettre dans les assiettes

Est ce si intolérable d'accepter que des hommes puissent se battre pour autre chose que de l'argent ?

Monsieur Créange affirme : « L'UNODEF est apparue, surgie du néant, avec des personnes que l'on n'avait jamais vues se préoccuper du devoir de mémoire ». Et pourtant :

- Ce n'est pas la FNDIRP, ni l'UNADIF, qui ont mené depuis la Libération les orphelins et veuves des pas rentrés, les populations des villages... ni même les déportés rentrés, devant les monuments aux morts. Seulement la souffrance, le respect, la volonté de tout faire pour ne plus jamais revoir ça. Et c'est cela pour nous le Devoir de Mémoire
- Les orphelins et les rares veuves de cette barbarie encore en vie sont toujours aujourd'hui devant les monuments... Toujours aussi, derrière les « organisations officielles », au pied des tribunes, et pas sur la photo

Les « groupuscules » d'orphelins de l'UNODEF des années 2000 à 2004, ceux d'avant et ceux d'après, ont du se débrouiller seuls, et bien seuls par la force des choses. Avec leur seul respect, leur foi et du courage, pour moyens
Etaient ils salissants, peu profitables... pour que les « Associations Représentatives », si influentes, drapées de morale, riches et ayant pignon sur rue, les aient laissés sur le bord du chemin et même repoussés du pied ?.

Force est pourtant de constater que la cause qu'ils défendaient était juste puisqu'elle a retenu l'attention de justes... et de l'Etat. Et fait faire cet immense pas de plus de reconnaissance qu'a été le décret 2004

Ce décret 2004 était il parfait ? Non bien sûr, par nature. Le « Rapport Audouin » et les réunions de travail de la *Commission Nationale de Concertation Relative à l'Indemnisation des Orphelins* qui en découle sont précisément là pour en améliorer le périmètre

Pour essayer de comprendre ce qui précède. Un livre à lire, parmi d'autres :

La concurrence des victimes

Génocide, identité, reconnaissance

Rien ne va plus entre les victimes. Sous une unanimité de façade – condensée dans quelques impératifs tels que « plus jamais ça » –, des conflits virulents opposent les milieux de mémoire, déportés juifs contre déportés résistants, Juifs contre Tziganes, homosexuels contre politiques. Bien au-delà des victimes du nazisme, ces conflits entraînent dans une ronde infernale de soupçons et de récriminations Arméniens, Noirs américains, Amérindiens...

Au cœur de ces tensions, une revendication hautement polémique, celle de l'unicité absolue de la Shoah, qui alimente depuis des années un débat interminable, passionné et vain. C'est d'abord ce débat qu'explore ici l'auteur, à travers les réflexions et les prises de position de personnalités aussi diverses que Bruno Bettelheim, Rony Brauman, Alain Finkielkraut, Tzvetan Todorov, Simone Veil ou Élie Wiesel.

Pour sortir de l'impasse, Jean-Michel Chaumont ne se contente pas d'offrir une analyse subtile des diverses définitions du génocide et de l'ethnocide, de leurs limites et de leurs conséquences morales. Derrière les dérives du « palmarès de la souffrance », il décèle un enjeu latent beaucoup plus profond, qui engage toutes nos conceptions de l'identité sociale et de la dignité humaine : la lutte des individus et des groupes humains pour la reconnaissance, qui constitue le véritable chantier sociologique et philosophique de cet ouvrage.

« Il convient de souligner la rigueur de la démarche et l'apport incontestable de l'ouvrage à un débat difficile mais nécessaire. »

Tribune juive

« À mi-chemin entre philosophie et sociologie, le livre de Jean-Michel Chaumont éclaire d'un jour cruel mais rigoureux les débats actuels sur la Shoah. »

Les Inrockuptibles

Jean-Michel Chaumont est docteur en philosophie et en sociologie. Ancien collaborateur de la Fondation Auschwitz à Bruxelles, il est actuellement chercheur au Fonds national de la recherche scientifique belge et travaille au sein de l'unité de sociologie de l'université de Louvain.

En couverture : Bas relief du monument aux martyrs du ghetto de Varsovie.
© Photographie de Monika Krajewska.

9 782707 137319

Éditions La Découverte
9 *bis*, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris
www.editionsladecouverte.fr
12,50 € • 81,99 F • ISBN 2-7071-3731-6

Daniel Lerprince